



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

grippe

Question écrite n° 22350

Texte de la question

M. Philippe Meunier alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la baisse des ventes de vaccin en France. En effet, une étude récente montre que les ventes de vaccin ont fortement baissé en 2012 en France, dans pratiquement toutes les catégories y compris les vaccins pédiatriques. Aussi, il lui demande les raisons de cette baisse et les mesures concrètes qu'elle entend prendre afin d'améliorer la politique vaccinale en France.

Texte de la réponse

L'institut national de veille sanitaire (InVS) vient de publier, à l'occasion de la semaine européenne 2013 de la vaccination, un état des lieux de la couverture vaccinale en France. L'institut note des couvertures vaccinales plutôt en progression, ces dernières années, pour la plupart des vaccins. C'est le cas des vaccinations des nourrissons contre les infections par le virus de l'hépatite B, les infections invasives à pneumocoque, le méningocoque C et pour la deuxième dose du vaccin rougeole-rubéole-oreillons. En revanche, l'InVS souligne l'insuffisance de la vaccination chez l'adolescent et l'adulte et rappelle la nécessité de poursuivre les efforts en direction de ces populations. Même si notre pays dispose aujourd'hui d'une couverture vaccinale de qualité, comme l'atteste la vaccination des nourrissons qui dépasse le seuil de 97 % pour la primo-vaccination, la politique vaccinale reste une grande priorité de santé publique pour le gouvernement, notamment afin de réduire les disparités selon le type de vaccins mais aussi les disparités territoriales. L'amélioration de la couverture vaccinale sera un axe essentiel de la nouvelle stratégie de santé voulue par le gouvernement, stratégie fondée sur une notion essentielle : le parcours. Il s'agit de simplifier, de faciliter le « parcours vaccinal » des français. Une première mesure a déjà été mise en oeuvre en 2013 avec la simplification et la clarification du calendrier vaccinal. Cette simplification permet de diminuer le nombre d'injections pour une efficacité équivalente. S'agissant des nourrissons, la primovaccination comportera une injection en moins : elle sera composée de deux doses de vaccin, espacées de 2 mois, et d'un rappel, au lieu de trois doses de vaccin et d'un rappel. Pour les enfants et les adolescents, le rappel de vaccination entre 16 et 18 ans contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est supprimé. Enfin, des rendez-vous vaccinaux seront fixés pour les adultes à 25, 45 et 65 ans, puis tous les 10 ans au-delà de 65 ans. Cette simplification doit concourir à une meilleure adhésion aux schémas vaccinaux. Ce travail a été réalisé avec les professionnels de santé qui ont été, en amont, informés des évolutions du calendrier vaccinal.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22350

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3147

Réponse publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9637